COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 8 JUIN 2021

AVIS sur le projet décrivant les orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité

DELIBERATION N° 2021-06

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance du projet d'orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité ;

CONSIDERANT que les objectifs à atteindre par la création de l'OFB sont :

- l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques dans les domaines du climat, de l'eau et de la biodiversité notamment par le développement de la connaissance et par une meilleure organisation des contrôles et leurs mises en œuvre;

- le renforcement de l'ancrage et du maillage territorial pour garantir un partage équilibré des usages et des espaces naturels, le respect des règles de protection de l'environnement et le maintien d'un environnement de qualité ;

- la mobilisation des parties prenantes, ainsi que celles des citoyens dans la limite de ses attributions et moyens ;

RAPPELLE l'intérêt d'un tel contrat d'objectifs et de performance conclu entre les tutelles et l'établissement pour concourir à la transition écologique et agir dans les territoires. Ceci est d'autant plus important que les objectifs fixés pour les prochains SDAGE sont très ambitieux alors même que l'état des eaux ne s'est pas amélioré suffisamment au cours des cycles de gestion précédents et que la biodiversité notamment aquatique est celle qui est le plus sujette à une dégradation (à titre d'illustration que 41 % des sites humides ont été dégradés entre 2010 et 2020) ;

SOULIGNE, après les récents débats à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi Climat et résilience sur les hydrosystèmes aquatiques et sur la continuité écologique, la nécessité pour l'État et ses opérateurs de mieux savoir communiquer sur les sujets à la croisée de l'eau et de la biodiversité;

EST SATISFAIT que ces orientations visent à agir avec l'ensemble des partenaires ;

SE FELICITE de la signature récente du protocole entre l'Office français de la biodiversité et les 6 agences de l'eau qui préfigure le travail devant aboutir à une convention renforçant la coordination et la synergie des dispositifs d'action pour plus d'efficacité en faveur de l'eau et la biodiversité, en articulation avec le futur COP de l'OFB et des 11^E programmes révisés des agences de l'eau;

ALERTE sur les nombreux enjeux que doit relever cet établissement, notamment concernant la protection et la restauration des milieux aquatiques mais aussi leur connaissance et surveillance et les compétences techniques que cela nécessite ;

ALERTE sur les enjeux très spécifiques de chacun des territoires ultramarins, nécessitant des soutiens particuliers ;

DEMANDE la clarification et la prise en compte explicite et suffisante des missions liées à l'eau dans le contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité, notamment celles relatives à la directive cadre sur l'eau et son rapportage, à la mise en œuvre du système

d'information sur l'eau, à l'acquisition de données et au développement de la connaissance sur ces sujets.

SOUHAITE que l'établissement soit doté de moyens humains et financiers suffisants pour exercer ses missions ;

DONNE UN AVIS favorable à cet avant-projet.

Certifié conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité

Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau

Olivier THIBAULT